

Charte de modération des pages Facebook de la ville d'Auchel

Les pages Facebook de la VILLE D'AUCHEL : « Mairie d'Auchel », « Service culturel Auchel », « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » sont des espaces ouverts à tous.

L'objectif de ces pages est de diffuser des informations et actualités de la ville d'Auchel, de ses services, des associations auchelloises, de manière conviviale.

Cette charte d'utilisation a été écrite afin de préciser aux utilisateurs les conditions de consultation du compte de la ville d'Auchel, des interactions possibles et les modalités de modération.

L'utilisateur, en consultant, s'abonnant, aimant et en interagissant avec les pages « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

1 - Définitions

Utilisateur : on entend par utilisateur toute personne étant inscrite sur le site Facebook et pouvant accéder ou publier des contributions sur les pages Facebook intitulées « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel ».

Mur/Fil d'actualités : il s'agit d'un terme désignant l'espace de discussion accessible sur les pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » et sur lequel les utilisateurs peuvent prendre connaissance des informations de la page.

Contributions : on entend par « contribution » les commentaires et éléments/contenus (Vidéos, photos, dessins, musique, liens hypertextes...etc.) pouvant être publiés sur le Mur par les utilisateurs des pages Facebook

2- Principes de modération :

Les contributions font l'objet d'une modération après leur publication.

Pour les commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance sur Internet et les dispositions légales : **les modérateurs se réservent le droit de les supprimer**, sans préavis.

La modération automatique de Facebook s'applique : cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam ou contenant des injures (une liste d'insultes les plus violentes est reconnue et empêche la publication a priori, via un filtre à injures).

Les modérateurs **suppriment les publications qu'ils jugent hors sujet, diffamantes, insultantes** ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de la collectivité ou à d'autres membres de la communauté Facebook sur notre page.

Les modérateurs peuvent bloquer les membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Le non-respect de la charte et des dispositions légales peut éventuellement entraîner la suppression des commentaires.

3- Droits et devoirs des utilisateurs

En devenant utilisateur des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » vous vous engagez notamment à ce que le contenu de vos contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre il vous est interdit de publier sur le « Mur » des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel », des contributions dont le contenu :

Serait contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois et règlements en vigueur.

À ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ;
- Les contributions à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Les contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit ;
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.

Serait injurieux, grossier, vulgaire, ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures

- Correspondrait à l'exercice d'une activité commerciale.

À ce titre sont interdites, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions contenant un lien hypertexte renvoyant vers un site commercial ;
- Les contributions ayant la nature de publicités.

Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité.

À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre ou une contribution protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins) ;
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.

Porterait atteinte ou serait susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque ou d'une personne physique ou morale

De même, en devenant utilisateur des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

- Vos contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats
- Vos contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible
- Vos contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.

Pourront être également supprimés :

- les contributions abusives en majuscules car elles s'apparentent à des cris dans le langage « SMS »,
- les commentaires insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement,
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant ;
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes, sans apport particulier pour les échanges ;
- les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées ;
- les conversations privées, les échanges de coordonnées privées ;
- les questions personnelles ;

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous.

Les arguments peuvent inviter aux débats ;

Les invectives ne sont pas autorisées ;

Les commentaires doivent porter sur le sujet initial de la publication de la ville d'Auchel

La Ville d'Auchel se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

Les administrateurs de la page Facebook se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.

Mentions interdites :

L'utilisation de certaines mentions dans les commentaires, telles que @alaune ou @followers est strictement réservée aux modérateurs des pages.

Tout commentaire contenant ces mentions de la part d'un utilisateur sera supprimé sans préavis.

4- Modération

L'espace de discussion constitué par le « Mur » des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel » , est modéré à posteriori dans le but d'une utilisation paisible de ces pages et de

permettre des échanges constructifs entre les utilisateurs de ces pages. En devenant utilisateur des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel », vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de ces pages de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment toute contribution.

Notamment le modérateur pourra supprimer discrétionnairement toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans le paragraphe « droits et devoirs du contributeur », ou que le modérateur jugerait non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité animant l'espace de discussion constitué par le « Mur » des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel ».

5- Responsabilité

Le modérateur met tout en œuvre pour éviter que des contributions contraires aux lois et règlements et/ou contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs apparaissent sur le « Mur » des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel ».

Cependant les contributions publiées par les utilisateurs étant mises en ligne immédiatement et contrôlées ultérieurement par le modérateur, la Ville d'Auchel ne peut garantir la licéité, la probité ou la qualité des contributions publiées sur sa Page Facebook.

Les contributions publiées sur le « Mur » des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel », sont publiées sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. La Ville d'Auchel ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

6- Signalement

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par Facebook, ou nous la signaler directement en écrivant à communication@auchel.fr et/ou sur le messenger Mairie d'Auchel.

7- Conservation des données et contributions

Il est rappelé que seule l'identité indiquée sur le profil des utilisateurs Facebook apparaît sur les pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel », la Ville d'Auchel n'ayant accès, via sa Page Facebook, qu'à cette donnée.

Il est rappelé que l'ensemble des données personnelles des utilisateurs étant collectées et conservées par la société Facebook, chaque internaute souhaitant exercer, conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 son droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, devra s'adresser directement à la société Facebook.

Chaque utilisateur est seul responsable de la diffusion par lui, via ses contributions, de ses données personnelles et notamment de ses données d'accès à son compte Facebook, et des conséquences de cette diffusion.

8 – Droits d’auteur sur les contributions

Tout utilisateur doit respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs. Il doit notamment veiller à ne pas reproduire, modifier et/ou diffuser sur d'autres pages Facebook ou d'autres supports, les contributions publiées sur les pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel », sans l'accord préalable de ces derniers. Chaque utilisateur autorise la Ville d'Auchel à reproduire, publier et diffuser, en tout ou partie, sur tout support et pour toute utilisation, les contributions (messages et/ou contenus) qu'il aura publié sur le mur des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel », « Service des Sports Auchel ». De même, chaque utilisateur autorise la ville d'Auchel à reproduire, publier et diffuser, en tout ou partie, sur tout support et pour toute utilisation, les contributions (messages et/ou contenus) qu'il aura publié sur le mur des pages Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel » « Service des Sports Auchel ».

Cette autorisation est valable pour tout le monde et pour la durée des droits d'auteur. L'utilisateur garantit à Ville d'Auchel qu'il détient tous les droits nécessaires pour autoriser la reproduction, la publication et la diffusion des contributions qu'il met en ligne.

À ce titre, l'utilisateur garantit la Ville d'Auchel contre tout recours ou revendication que pourraient exercer des tiers vis-à-vis de ses contributions. Tous les droits d'auteur s'agissant des applications développées et mises à la disposition des utilisateurs des page Facebook « Mairie d'Auchel » « Service culturel Auchel » « Service Cohésion Sociale Auchel » « Développement Eco Auchel » « Service des Sports Auchel », sont réservés.

À ce titre, il est interdit à tout utilisateur de reproduire, d'imiter, de commercialiser, ou plus largement de porter atteinte aux droits d'auteur relatifs à ces applications.